

**Facteurs impactant l'efficacité du comité d'audit interne sur le système de contrôle interne des entreprises publiques béninoises : une analyse axée sur les responsabilités du conseil d'administration, de la direction générale et des directions opérationnelles**

**Factors impacting the effectiveness of the internal audit committee on the internal control system of Beninese public enterprises : an analysis focused on the responsibilities of the board of directors, general management and operational departments**

**HOUNDJO André**

Chercheur en Sciences de Gestion

Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM)

Université d'Abomey-Calavi/ Bénin

Membre du Laboratoire « Finance, Organisation, Comptabilité, Contrôle et Stratégie » (FOCS)/ Université Cheikh Anta Diop (UCAD) – Dakar (Sénégal)-

E-mail : [andrehoundjo1965@gmail.com](mailto:andrehoundjo1965@gmail.com) ou [hazacharie@yahoo.fr](mailto:hazacharie@yahoo.fr)

Date de soumission : 02/03/2021

Date d'acceptation : 30/05/2021

Pour citer cet article :

Houndjo A. (2021) « Facteurs impactant l'efficacité du comité d'audit interne sur le système de contrôle interne des entreprises publiques béninoises : une analyse axée sur les responsabilités du conseil d'administration, de la direction générale et des directions opérationnelles », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 2 » pp : 1299-1326.

## Résumé

L'objectif notre recherche est d'identifier les attributs statutaires susceptibles d'affecter l'efficacité du comité d'audit dans les entreprises publiques béninoises. Nos résultats montrent que la supervision des activités, l'évaluation régulière et périodique des performance, l'introduction des bonnes pratiques et le respect des procédures par les administrateurs sont des facteurs n'ayant aucun effet significatif sur la compétence. Ils constituent donc des attributs statutaires explicatifs de l'inefficacité des comités d'audit. En outre, la publication des rapports de contrôle interne est un facteur n'ayant aucun effet significatif sur l'indépendance. Il constitue aussi un attribut statutaire explicatif de l'inefficacité des comités d'audit. Par ailleurs, l'organisation fréquente et la tenue régulière des réunions par les administrateurs n'ont pas d'effets significatifs sur l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne. L'implication et la diligence constituent également des attributs statutaires explicatifs de l'inefficacité des comités d'audit. Toutefois, l'approbation de l'étude prévisionnelle, des budgets annuels et les comptes sociaux annuels, et, l'évaluation des risques et leurs incidences potentielles sont des attributs statutaires explicatifs de l'efficacité des comités d'audit.

**Mots clés :** Facteurs d'efficacité ; comité d'audit ; responsabilités du conseil d'administration ; responsabilités de la direction générale ; responsabilités des directions opérationnelles

## Abstract

The objective of our research is to identify the statutory attributes likely to affect the effectiveness of the audit committee in Beninese public companies. Our results show that the supervision of activities, the regular and periodic evaluation of performance, the introduction of good practices and the observance of procedures by the administrators are factors that have no significant effect on competence. They therefore constitute statutory attributes that explain the ineffectiveness of audit committees. In addition, the publication of internal control reports is a factor having no significant effect on independence. It is also a statutory attribute explaining the ineffectiveness of audit committees. Furthermore, the frequent organization and regular holding of meetings by the directors do not have a significant effect on the effectiveness of risk management and internal control. Involvement and diligence are also statutory attributes that explain the ineffectiveness of audit committees. However, the approval of the forecast study, the annual budgets and the annual corporate accounts, and the assessment of risks and their potential impacts are statutory attributes that explain the effectiveness of audit committees.

**Keywords :** Efficiency factors; audit committee; responsibilities of the board of directors; responsibilities of senior management; responsibilities of operational departments

## Introduction

Depuis des années, les régulateurs et les parties prenantes de l'entreprise continuent à faire pression pour obtenir plus d'informations sur les dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance. De plus, les nombreux scandales financiers et la faillite inattendue des grands groupes internationaux (Enron, Worldcom, Parmalat, Xerox, etc) ont entraîné une crise de confiance des investisseurs sur la fiabilité des informations publiées. Ces scandales ont impliqué plusieurs dirigeants, remettant en cause le bon fonctionnement des systèmes de gouvernance des entreprises à l'échelle mondiale. Pour améliorer les mécanismes internes de gouvernance des entreprises, différents codes de bonnes pratiques de gouvernance établis par divers organismes de normalisation (Treadway Commission, 1987a ; Millstein, 1999 ; Cadbury, 1992, etc.) ont vu le jour. Ces derniers recommandent la structuration du conseil d'administration par la création du comité d'audit. Plusieurs pays se sont engagés dans des réformes institutionnelles et ont imposé par la loi une réglementation, concernant la présence des comités d'audit au sein des sociétés cotées, à l'instar de la loi Sarbane-Oxley Act (SOX) en 2002 aux Etats-Unis et la huitième directive européenne en 2006 sur les contrôles légaux des comptes annuels. La transposition de la huitième directive européenne en droit français en décembre 2008 a renforcé le rôle du comité d'audit. En effet, l'article L.823.19 précise que le comité spécialisé assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (IFA, 2010).

L'introduction de la notion d'efficacité va ainsi plus loin que les exigences actuelles de la Loi de Sécurité financière (LSF) qui demande uniquement une description du dispositif de contrôle interne et des procédures de gestion des risques. Selon (Kalbers & Fogarty, 1993), la légitimité du comité d'audit désormais par (CA) dépend largement du support institutionnel qu'il reçoit de l'organisation. Il est donc indispensable que ce CA soit doté d'une autorité pour assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Une analyse supplémentaire sur l'impact de la mise en place en 2006 de la directive européenne montre une amélioration significative du niveau de *reporting* sur le contrôle interne ainsi que sur ses différents piliers confirmant ainsi l'existence d'avantages réglementaires associés aux exigences de ladite directive en matière de communication de l'information relative au contrôle interne. Cependant, la mise en place de la directive européenne a permis de renforcer, à des degrés différents, le

rôle des attributs statutaires au détriment de celui joué par la diversité du CA en matière de *reporting* d'informations sur le contrôle interne.

Pour les pays d'Afrique francophone, la référence au modèle français est très présente, même s'il n'est plus le modèle unique (Causse & Mandzila, 2009).

Dans ce contexte, le rôle du CA dans la surveillance des dispositifs de contrôle en place est plus que jamais important. En effet, cet organe est chargé de superviser l'efficacité des procédures du contrôle interne et de gestion des risques. Un système de contrôle interne efficace doit révéler des dysfonctionnements. Un système qui ne constate aucun dysfonctionnement est un signal qui doit alerter le CA. Ce dernier doit d'abord, s'assurer que l'entreprise a bien adopté un référentiel et qu'elle l'applique réellement. Ensuite, le CA doit comprendre comment les faiblesses constatées ont été corrigées. Il doit ainsi prendre connaissance des rapports du département audit interne sur le contrôle interne, examiner la façon dont ces dysfonctionnements ont été traités et vérifier si les actions nécessaires ont été prises dans les délais normaux pour les corriger. Dans une optique actionnariale, le CA doit exercer son rôle de surveillance à l'égard de la direction générale pour créer un cadre propice à la conformité aux réglementations. Dans cette perspective, nous présumons la présence d'une forte relation entre les directions opérationnelles, le conseil d'administration et la direction générale.

Contrairement à l'audit externe, le rôle du CA dans le dispositif du contrôle interne a suscité peu d'intérêt auprès des chercheurs. L'enjeu est de savoir si les attributs statutaires de cet organe peuvent favoriser le bon fonctionnement du système de contrôle interne. Ces attributs sont dictés par la loi ou prescrits comme des règles de bonnes pratiques (Francoeur et al., 2013). Ils s'inscrivent généralement dans une perspective d'agence permettant d'assurer un meilleur fonctionnement du CA en vue de mieux contrôler les activités des dirigeants et de réduire ainsi l'asymétrie d'information avec les parties prenantes. Nous en distinguons trois à savoir, l'expertise/compétence, l'indépendance et la diligence.

Une des difficultés rencontrées par ce mécanisme de gouvernance consiste à évaluer de l'extérieur l'efficacité des contrôles. En effet, compte tenu de l'éventail des risques, il lui demeure difficile d'avoir une assurance raisonnable que l'entreprise les gère correctement. Le management, quant à lui, est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de la supervision des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques. Dans ce cadre, les risques doivent être évalués de manière continue et les activités de contrôle doivent être conçues pour répondre aux risques propres de l'entité. Mais il faut également que la gouvernance définisse comment le management doit réagir en cas de défaillance et aussi comment les

systèmes doivent être adaptés à la suite d'une défaillance. Cette mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques représente un challenge certain pour les comités d'audit.

La présence du CA est envisagée par la plupart des études empiriques comme un niveau de contrôle supplémentaire dans le conseil d'administration, destiné à limiter l'opportunisme des managers et à réduire les asymétries d'informations (Thiéry-Dubuisson, 2002). Selon la théorie d'agence, la réduction de l'asymétrie d'information et des conflits entre les dirigeants et actionnaires passeraient par l'implantation de mécanismes de contrôle particuliers, comme l'audit (Jensen & Meckling, 1976). Ainsi, la mise en place d'un CA est l'un des facteurs pouvant contribuer à la réduction des manipulations comptables des dirigeants qui affectent la qualité des états financiers destinés à plusieurs utilisateurs, principalement les investisseurs qui prennent des décisions sur la base des données publiées dans ces états pour apprécier la valeur de l'entreprise. La simple existence du CA ne signifie pas nécessairement qu'il est efficace dans son travail. Dans ce sens, la présence de certaines caractéristiques du CA (Compétence, indépendance compétence) peut contribuer à l'efficacité de ce dernier et l'absence de telles caractéristiques peut expliquer éventuellement l'inefficacité de cet organe.

L'objectif de cette recherche est d'étudier les attributs statutaires du comité d'audit en vue d'identifier ceux qui expliquent l'efficacité du comité d'audit via le système de contrôle interne des entreprises publiques béninoises. A notre connaissance, aucune étude n'est consacrée à ces attributs dans le contexte béninois. Cette recherche répond au besoin exprimé par des chercheurs ainsi que des professionnels (IFA, 2010 ; Maraghni & Nekhili, 2014 ; Maraghni et al., 2016 ; Oussii & Boulila Taktak, 2015 ; Oussii & Taktak Boulila, 2017 ; Kaabi & Rajhi, 2018 ; Chaker & Youssef, 2018 ; Moussamir & Aouina, 2020) et s'inscrit dans la recherche inachevée par ces auteurs. Elle contribue par conséquent à enrichir le champ des recherches sur les liens de corrélation entre les déterminants de l'efficacité du comité d'audit et les indicateurs de l'efficacité du comité. Dans cette logique, nous nous joignons au débat visant à combler les insuffisances théoriques en la matière, en mettant en lumière d'autres facteurs susceptibles d'affecter l'efficacité du comité d'audit dans le secteur public en général et dans celui béninois de façon spécifique. D'où la problématique :

**Quels sont les facteurs influençant l'efficacité du comité d'audit interne via les responsabilités du conseil d'administration, de la direction générale et des directions opérationnelles dans les entreprises publiques béninoises ?**

L'intérêt de cette étude est donc double :

Premièrement, il s'agit d'étudier l'influence du système de contrôle interne sur l'efficacité du CA d'une part, et celle de ce dernier sur le système de contrôle interne des entreprises publiques béninoises, d'autre part. Cette étude nous conduira à identifier les facteurs explicatifs de l'efficacité de ce comité.

Par ailleurs, en s'intéressant aux interactions entre le CA et le système de contrôle interne des entreprises publiques béninoises, ce travail peut révéler des dysfonctionnements pour lesquels la présente étude doit formuler des recommandations allant dans le sens de corrections ou d'améliorations selon les cas d'insuffisances relevés. D'où le deuxième intérêt.

Cet article comporte trois parties. La première partie présente la revue de littérature et formulation des hypothèses de recherche. La deuxième partie traite des aspects méthodologiques de la recherche. L'analyse des résultats empiriques ainsi que leurs discussions font l'objet de la troisième partie.

### **1. Revue de littérature et formulation des hypothèses de recherche**

Le comité d'audit (CA) est une émanation du conseil d'administration dont le champ de responsabilités inclut trois domaines souvent évoqués dans la littérature normative, notamment la supervision du processus de préparation des états financiers, la surveillance de la fonction d'audit interne et du système de contrôle interne et la supervision de l'audit externe (Verschoor, 1993 ; Wolnizer, 1995). Le (CA) est volontairement employé dans des situations de coûts d'agence élevés pour améliorer la qualité des flux d'informations de l'agent vers le principal (Pincus et al., 1989). Il est aussi perçu comme un mécanisme de contrôle destiné à réduire les coûts d'agence et l'asymétrie d'information (Kalbers & Fogarty, 1998). Mais, vu le pouvoir explicatif faible de la théorie de l'agence, ces derniers auteurs ont proposé l'étude de la création et du fonctionnement des comités d'audit sous la perspective institutionnelle. La théorie institutionnelle remontant aux années 80 (DiMaggio & Powell, 1983), a pour fondement que les organisations adoptent des structures en réponse à des attentes externes à l'organisation. Selon cette théorie, les organisations effectuent des changements dans leurs structures et leurs pratiques dans la recherche de la légitimité et de la conformité plutôt que la réalisation des avantages attendus (Kalbers & Fogarty, 1998).

## **1.1. Attributs statutaires du comité d'audit et étendue du rapport sur le dispositif de contrôle interne**

### **1.1.1 Expertise/compétence du comité d'audit**

La supervision du contrôle interne par le comité d'audit facilite la réalisation des objectifs fixés par le dispositif du contrôle interne (Alzeban & Sawan, 2015). Ce comité doit donc posséder la compétence requise pour assurer ses responsabilités de surveillance du processus de contrôle interne (DeZoort, 1998). La connaissance de l'activité de l'entreprise, des matières comptables et financières et savoir-faire des membres du CA sont nécessaires pour faciliter les échanges avec les auditeurs internes sur les problèmes liés au contrôle interne de l'entreprise (Raghunandan et al., 2001). Pour certains chercheurs (Bédard et al., 2004 ; Mcdaniel et al., 2002 ; Beasley & Salterio, 2001 ; DeZoort & Salterio, 2001), les connaissances comptables et financières sont directement associés à un fonctionnement efficace du comité. Par leur expertise financière avérée, les membres du CA sont capables d'identifier et de résoudre les principaux problèmes de gestion, d'audit externe et ceux relatifs à la qualité d'information comptable et financière (Bédard & Gendron, 2010). Les évaluations effectuées par les experts compétents sont susceptibles de renforcer la transparence d'information financière et d'atténuer par conséquent les problèmes d'agence inhérents à la mauvaise circulation d'information (Madi et al., 2014). Ces constatations ont été fortement soutenues par d'autres études qui ont prouvé une relation positive respectivement entre l'expertise avec la qualité d'information financière (Kelton & Yang, 2008) et avec la divulgation volontaire d'information (Akhtaruddin & Haron, 2010). Également, (Persons, 2009) a noté que les connaissances comptables ou financières des membres du CA est un critère essentiel pour lutter contre les pratiques discrétionnaires, les comportements de manipulation et les stratégies contraires à l'éthique adoptées par les dirigeants.

Selon (Sarens & Abdolmohammadi, 2011), les membres du CA peuvent faire face à un problème d'asymétrie d'information reçues relatives au contrôle interne et la gestion des risques. La compétence en matière de comptabilité et/ou d'audit permet d'avoir une attitude critique vis-à-vis de la politique financière et comptable (Alzeban & Sawan, 2015), la qualité de l'information financière et le processus du reporting (Xie, Davidson III, et al., 2003), la correction des résultats ainsi que les explications et les déclarations fournies par l'équipe de la direction (Agrawal & Chadha, 2005 ; Bédard et al., 2004). Sur la base d'un échantillon de 128 entreprises relevées entre 2000 et 2004, (Krishnan, 2005) analyse l'association entre l'efficacité du comité d'audit et la fiabilité du contrôle interne dans un contexte de changement de

l'auditeur externe. Elle trouve que le nombre d'experts financiers dans le CA réduit la probabilité de divulguer une faiblesse du contrôle interne. Ce résultat confirme le rôle des propositions de réglementation formulées auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission) en 2003 pour renforcer les compétences des CA des entreprises cotées. Sur la base d'un échantillon de firmes américaines présentant des faiblesses dans leur dispositif de contrôle interne, (Zhang et al., 2007), ainsi que (Hoitash et al., 2009) montrent que l'expertise financière soit de nature comptable et/ou non comptable du CA réduit la probabilité de détection d'une faiblesse de contrôle interne. Il en est de même pour (Krishnan & Visvanathan, 2007) qui trouvent que la probabilité d'une faiblesse de contrôle interne diminue lorsque la proportion d'experts financiers au CA augmente. (Goh, 2009) constate que seule l'expertise financière non comptable du CA est significative pour une correction plus rapide des faiblesses du contrôle interne. Selon l'auteur, les compétences acquises par les expériences antérieures semblent effectivement renforcer la qualité du contrôle interne plutôt que la détention d'une expérience formelle en comptabilité ou en audit. (Johnstone et al., 2011) étudient un échantillon de firmes américaines qui présentaient des faiblesses dans leur dispositif de contrôle interne durant la période 2004-2007. Les résultats montrent que le taux de rotation « turnover » des administrateurs du CA est en relation avec la divulgation d'une insuffisance du contrôle interne. Ils constatent également que plus le niveau de l'expertise financière des membres du CA augmente plus l'organisation corrige plus rapidement ses faiblesses. Les améliorations touchent principalement les activités de contrôle relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable ainsi que celles de pilotage. A la suite de ces développements, nous considérons que l'expertise du CA pourrait contribuer à l'amélioration de l'étendue du rapport du contrôle interne.

La compétence du CA paraît proposer d'intéressantes contributions dans le cadre de la prévention des erreurs comptables, de la gestion du résultat ainsi que dans le cadre de la qualité perçue de l'information financière. Par conséquent, il convient de donner de l'importance à la compétence des administrateurs siégeant dans le CA. Nous formulons ainsi les hypothèses suivantes.

**H1.1** : La compétence des administrateurs aurait un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via la conception de la politique générale de l'entité par le conseil d'administration

**H1.2** : La compétence des administrateurs aurait un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via l'introduction des bonnes pratiques et du respect des procédures par le conseil d'administration

### 1.1.2 Indépendance du comité d'audit

La question d'indépendance du CA est évoquée par (Fama & Jensen, 1983). Ces chercheurs ont envisagé que le critère d'indépendance est indispensable pour l'instauration d'une surveillance efficace. (Carcello & Neal, 2003 ; Mangena & Pike, 2005) ont contesté cette idée et ont révélé que l'indépendance du CA est susceptible d'assurer plutôt la qualité et la crédibilité des informations publiées. (Muttakin et al., 2015) ont prouvé que lorsque le CA est composé majoritairement des administrateurs indépendants, il est plus probable que ses membres agissent d'une manière objective dans l'évaluation de la comptabilité, du contrôle interne et des pratiques de reporting financier.

Des études (Mangena & Taurigana, 2007 ; McMullen & Raghunandan, 1996) ont montré une relation positive entre l'indépendance des membres du CA et la qualité d'information alors que d'autres études (Agrawal & Chadha, 2005 ; Yang & Krishnan, 2005) n'ont trouvé aucune relation entre ces variables. (Klein, 2002) de son côté, a montré que l'intégration de plusieurs membres indépendants au sein du CA réduit la présence de fraude et d'anomalie financière. (Chan & Li, 2008) ont soutenu cette constatation et ont prouvé que cette intégration renvoie un respect rigoureux des principes comptables. En outre, (Abbott et al., 2004) ont affirmé l'existence d'une relation négative entre l'indépendance du CA, la probabilité de fraude et les tentatives de manipulation financière. Dans leur étude menée sur un échantillon de 171 entreprises américaines, (Kouki et al., 2011) ont soutenu l'existence de cette relation en affirmant que l'indépendance du CA délimite le comportement opportuniste du manager. (Persons, 2009 ; Akhtaruddin & Haron, 2010) ; Madi et al., 2014) ont trouvé une relation positive entre l'indépendance du CA et la divulgation volontaire d'information ; ce qui confirme que les membres indépendants assurent une meilleure divulgation d'informations dans les rapports annuels.

Ainsi (Li et al., 2012) ont testé l'hypothèse relative à l'existence d'une association positive entre l'indépendance des membres du CA et la divulgation de capital intellectuel. Cependant leurs résultats empiriques ont confirmé que l'indépendance des CA n'a aucun effet sur la divulgation du capital intellectuel, relationnel et structurel alors qu'elle affecte positivement la divulgation du capital humain. Ces chercheurs ont envisagé qu'un tel résultat inattendu peut être expliqué par le fait que les administrateurs indépendants sont plus attentifs à communiquer ces informations à leurs concurrents, alors qu'ils sont incités à communiquer les informations sur le capital humain pour attirer davantage les employés talentueux.

Les groupes de travail anglo-saxons notamment les rapports (Treadway Commission, 1987b)

aux Etats-Unis et (Cadbury Committee, 1992) au Royaume-Uni confirment et précisent le positionnement du CA au regard du conseil d'administration. La théorie qui en découle définit le CA comme faisant partie du conseil d'administration constitué de trois membres au minimum, dont la plupart d'entre eux ou la totalité doivent être indépendants du fonctionnement et de la gestion réalisée au quotidien d'une entreprise. Un CA indépendant devrait minimiser les comportements illégaux.

Il est donc indispensable que le CA compte des membres indépendants pour favoriser la remise en question constructive de la direction générale et la prise de décision. Les administrateurs indépendants n'ayant pas de relations professionnelles ou personnelles avec l'entreprise, peuvent présenter un point de vue différent que le management et réagir face à des agissements incorrects (Abbott et al., 2004). Les administrateurs indépendants sont aussi incités à exercer une surveillance active de la direction pour préserver leur réputation (Abbott & Parker, 2000) et conclure de nouveaux mandats dans d'autres organisations. Cette implication dans la surveillance managériale peut encourager davantage la direction à améliorer la qualité de l'information financière.

(Krishnan, 2005) montre que la probabilité de divulguer une faiblesse du contrôle interne diminue lorsque le degré d'indépendance du CA augmente. (Owusu-Ansah & Ganguli, 2010) trouvent qu'un CA totalement indépendant accroît la probabilité de publier volontairement le rapport du contrôle interne, confortant ainsi le rôle disciplinaire du CA. Sur la base d'un questionnaire, (Alzeban & Sawan, 2015) avancent que les recommandations des auditeurs internes sont d'autant plus mises en œuvre et respectées que le CA est indépendant. L'effort des régulateurs est dirigé vers une forte implication des CA dans le processus de contrôle.

Il s'agit principalement d'une implication des membres du conseil d'administration, et plus particulièrement, ceux qui sont considérés en toute indépendance avec la direction. Ceci est dans l'objectif de maximiser la probabilité de révélation des irrégularités détectées à un niveau hiérarchique suffisant. D'où les hypothèses suivantes.

**H2.1 :** L'indépendance des administrateurs aurait un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via l'évaluation et la gestion des risques par les directions opérationnelles

**H2.2 :** L'indépendance des administrateurs aurait un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via la mise en œuvre des activités de contrôle par les directions opérationnelles

### **1.1.3 Diligence du comité d'audit**

La diligence du CA est souvent considérée comme un facteur déterminant de son efficacité (Bédard et al., 2004 ; Piot & Kermiche, 2009). Le nombre de réunions et le taux d'assiduité

moyen des membres du CA sont généralement retenus comme indicateurs de mesure de leur diligence (Maraghni & Nekhili, 2014). L'organisation fréquente et la tenue régulière des réunions sont interprétées comme des indicateurs d'engagement au travail et d'activité du CA. Ainsi, le nombre de réunions au cours d'une année renseigne sur leurs préoccupations et diligence avec une anticipation que les CA qui se réunissent d'une manière récurrente, sont jugés comme les plus efficaces dans la réalisation de leur mission (Xie, Davidson, et al., 2003). (Li et al., 2008 ; Li et al., 2012) ont constaté qu'au moins quatre réunions sont significativement liées à la divulgation volontaire du capital intellectuel, particulièrement le capital relationnel et structurel. De même, (Kelton & Yang, 2008) ont confirmé une relation positive entre la fréquence des réunions et le reporting financier publié sur internet. Cependant, (Menon & Deahl Williams, 1994) ont indiqué que le nombre de réunions ne renseigne pas nécessairement sur le degré d'accomplissement du travail. De plus, (Madi et al., 2014) ont montré que le nombre de réunions n'a aucun effet sur la divulgation volontaire d'information. Les résultats sont donc mitigés.

Le processus du suivi du dispositif de contrôle interne nécessite des réunions fréquentes du CA avec les différents organes impliqués dans ce dispositif et donc une diligence effective de la part de ce comité vis-à-vis des difficultés à résoudre. La présence des membres du CA aux réunions constitue un signal sur le niveau d'engagement dudit comité dans la réalisation de sa mission de contrôle de l'information comptable et financière. La diligence du CA est susceptible donc d'affecter le contenu du rapport sur le contrôle interne publié par les entreprises béninoises. La simple présence d'un CA ne constitue pas une condition suffisante pour assurer la fiabilité de l'information financière publiée par l'entreprise et à donner une image fidèle de la situation financière de cette dernière. Il est donc nécessaire de déterminer la fréquence du suivi du dispositif de contrôle interne par le CA. Ainsi, la diligence du CA est de nature à améliorer la prise de connaissance du programme d'audit et la compréhension des plans d'actions issus des rapports d'audit pour les administrateurs membres du comité, et plus particulièrement pour ceux qui ne possèdent pas l'expertise requise. Sur une période postérieure à l'exigence de divulgation introduite par la loi Sarbanes-Oxley en 2002 sur l'évaluation des faiblesses du contrôle interne faite par le management, (Bronson et al., 2006) analysent les déterminants de la divulgation volontaire des rapports de contrôle interne. Ils constatent que la fréquence des réunions du CA est positivement associée à la publication volontaire des rapports sur le contrôle interne. Ce résultat est confirmé par (Owusu-Ansah & Ganguli, 2010). La diligence du CA constitue un facteur déterminant du niveau de divulgation des informations

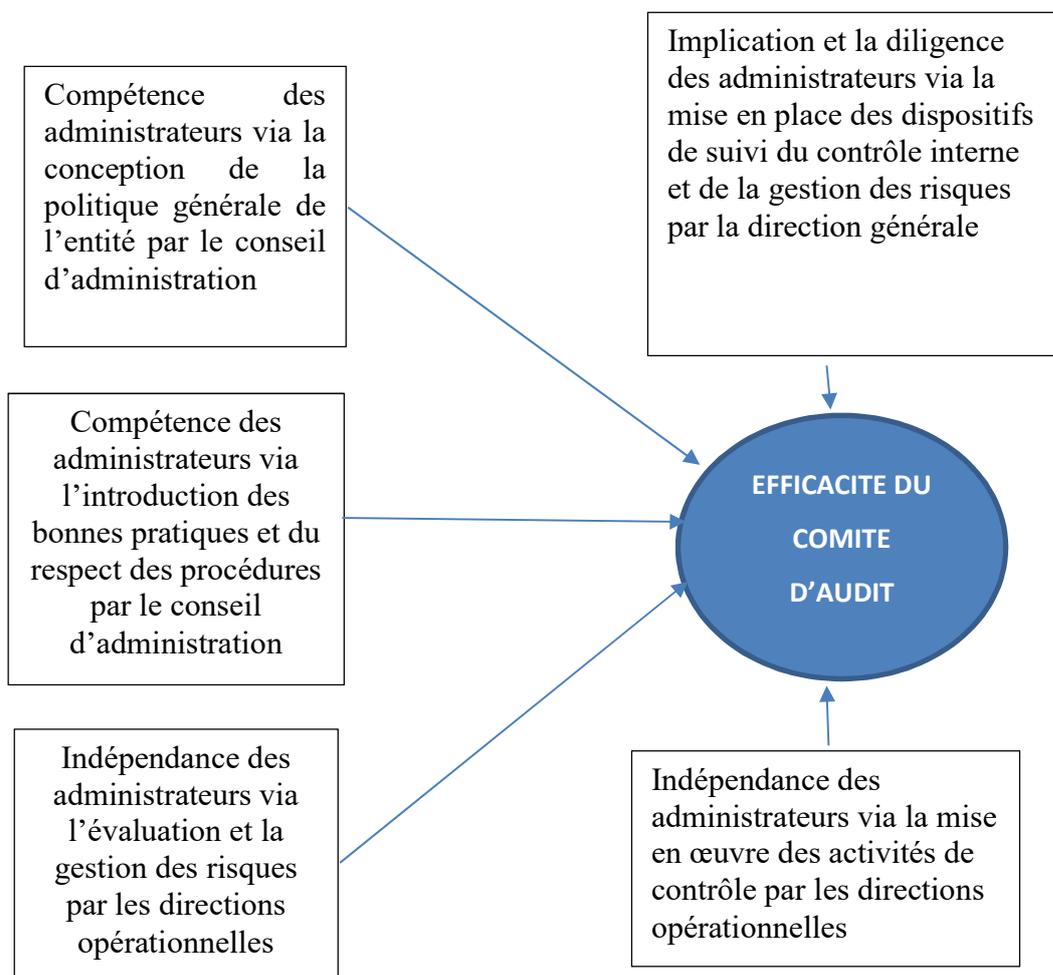
comptables et financières publiées par une entreprise. Pour (Barua et al., 2010), la diligence d'un CA représente une garantie quant à la qualité du contrôle interne.

(Goh, 2009) trouve une relation positive entre la fréquence des réunions du CA et la rapidité au niveau de la correction des faiblesses du contrôle interne. (Krishnan & Visvanathan, 2007) trouvent une relation positive entre la fréquence des réunions du CA et la divulgation d'une faiblesse du contrôle interne. Ces résultats confirment que l'une des conditions de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne réside en effet dans l'implication du CA dans le suivi des travaux du contrôle interne. Un CA actif est plus susceptible de répondre en temps réel aux problèmes rencontrés en assurant une meilleure coordination des échanges avec les auditeurs internes et la direction générale. Cette relation est cependant rejetée par (Zhang et al., 2007) ; (Hoitash et al., 2009). Le nombre de réunions du CA ne réduit pas la probabilité de la surveillance d'une faiblesse du contrôle interne. Seule l'expertise financière du CA est significative. En effet, selon ces auteurs l'augmentation de la fréquence des réunions du CA n'est qu'une conséquence de la complexité de la gestion quotidienne des risques et du contrôle interne de l'entreprise. D'où l'hypothèse suivante.

H3 : L'implication et la diligence des administrateurs auraient un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via la mise en place des dispositifs de suivi du contrôle interne et de la gestion des risques par la direction générale

En somme, le modèle conceptuel proposé à partir des variables retenues de cette étude peut être schématisé ainsi qu'il suit :

**Figure N°1 : Composantes de l'efficacité du comité d'audit**



Source : conçu par l'auteur

## 2. Méthodologie de la recherche

La méthodologie développée consiste à mesurer l'incidence des variables explicatives retenues de notre modèle théorique sur l'efficacité du comité d'audit grâce à un portefeuille de cent-cinq (105) entreprises publiques béninoises relevant du secteur non financier. En effet, nous avons retiré les banques, établissements de crédits, sociétés de financement, compagnies d'assurances, compte tenu de leurs caractéristiques financières spécifiques (Rajan & Zingales, 1995). Une démarche statistique explicative, reposant sur une régression linéaire a été mise en œuvre à cette fin. La population de cette étude est représentée par l'ensemble des entreprises publiques dont la liste est obtenue au niveau de la Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille de l'Etat (DGCPE). L'effectif de cette population est de deux-cent-un (201) entreprises publiques dont vingt-trois (23) entreprises publiques à caractère administratif (sociétés d'Etat) et cent-soixante-dix-huit (178) entreprises publiques à caractères industriel et commercial (offices).

Les sociétés d'économie mixte ne sont pas retenues dans notre population parce qu'il s'agit des sociétés dont les capitaux sont constitués des capitaux privés nationaux ou des capitaux étrangers privés ou publics. Or les entreprises de notre recherche sont précisément des entreprises publiques nationales. Il s'agit d'une population incluant des entreprises de différents secteurs afin d'améliorer la validité externe de nos résultats. L'échantillon est formé par 178 entreprises publiques béninoises non financières, réparti sur différents secteurs d'activités. Il s'agit d'un échantillon de convenance. Cent- soixante- dix- huit (178) questionnaires ont été envoyés, 105 nous ont été renvoyés remplis (59 %). En fait, nous n'avons pas été en contact direct avec ces entreprises. Nous avons jugé plus opportun et plus objectif d'associer l'Auditeur Général d'Etat dans la collecte des données auprès des entreprises. A cet effet, nous sommes dans une position de neutralité et par conséquent d'indépendance vis-à-vis de nos objets de recherche. Cette objectivité gardée sur le processus de recueil de données respecte un pilier essentiel de la science moderne. Par conséquent, nous pouvons être à l'abri de critiques et fraude scientifique liées à l'invention et à la manipulation des données.

Pour répondre donc à notre objectif de recherche, le logiciel SPSS.20 est utilisé pour le traitement de nos données.

### 3. Analyse de résultats empiriques et discussions

#### 3.1. Test de l'effet de : « Compétence des administrateurs » sur « Efficacité du comité d'audit » (H1.1 ; H1.2)

##### 3.1.1 Test de l'effet de : « Compétence des administrateurs via la conception de la politique générale de l'entité par le conseil d'administration » sur « Efficacité du comité d'audit » (H1.2)

Le tableau suivant présente les coefficients statistiques qui sont entre autres, le coefficient Bêta, celui du test t du Student et la significativité.

**Tableau N°1 : Coefficients<sup>a</sup> non standardisés Bêta, test t de Student et sa significativité lié à la variable explicative : Elaboration et définition du document de politique générale de la structure**

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.
	A	Erreur standard	Bêta		
1 (Constante)	-0,508	0,395		-1,286	0,201

Les administrateurs approuvent l'étude prévisionnelle, les budgets annuels et les comptes sociaux annuels	0,644	0,132	0,525	4,890	0,000
Les administrateurs assurent la gestion et la supervision des activités de l'entreprise	0,260	0,108	0,256	2,404	0,018
Les administrateurs procèdent régulièrement et périodiquement à une évaluation des performances de la structure	0,100	0,094	0,107	1,066	0,289

a. Variable explicative : Elaboration et définition du document de politique générale de la structure

#### Source : Données de l'enquête

Il apparaît dans le tableau N°1 que la variable explicative à savoir, « L'élaboration et la définition du document de politique générale de la structure » est beaucoup plus marquée par le premier indicateur de mesure (item) dont le coefficient standardisé (Bêta=0,525 ; donc Bêta > | 0,50 | avec  $p < 1\%$  : l'effet positif et significatif) contrairement aux deux derniers indicateurs de mesure (items) dont les coefficients standardisés Bêta sont respectivement 0,256 et 0,107, tous inférieurs à la valeur absolue de 0,29, montrant ainsi un effet faible pour l'un et très faible pour l'autre. En conclusion, l'hypothèse H1.1 est partiellement validée.

**3.1.2 Test de l'effet de : « Compétence des administrateurs via l'introduction des bonnes pratiques et du respect des procédures par le conseil » sur « Efficacité du comité d'audit » (H1.2)**

Le tableau ci-après présente le coefficient Bêta, celui du test t du Student et la significativité.

**Tableau N°2 : Coefficients<sup>a</sup> non standardisés Bêta, test t de Student et sa significativité liés à la variable explicative : Introduction des bonnes pratiques et du respect des procédures par le conseil d'administration**

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.
	A	Erreur standard	Bêta		
(Constante)	-0,634	0,424		-1,495	0,138
1 Les dirigeants élaborent des descriptions de postes formelles pour tout le personnel d'encadrement, et définissent clairement les tâches correspondant à des postes spécifiques	0,300	0,125	0,249	2,394	0,018
Il existe un dispositif de suivi des indicateurs-clés de performance, relatifs au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	0,300	0,096	0,294	3,139	0,002

Les attentes de l'entité sont applicables par le personnel d'encadrement que par les salariés eux-mêmes	0,426	0,109	0,327	3,911	0,000
---	-------	-------	-------	-------	-------

a. Variable explicative : Introduction des bonnes pratiques et du respect des procédures par le conseil d'administration

Source : *Données de l'enquête*

Globalement les deux premiers indicateurs de mesure (items) de cette variable explicative montrent des effets faibles ( $B\hat{\epsilon} < |0,29|$ ) contrairement au troisième indicateur de mesure dont l'effet est moyen ( $|0,30| < B\hat{\epsilon} < |0,49|$ ). On peut donc conclure que l'hypothèse (H1.2) selon laquelle la compétence des administrateurs aurait un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via l'introduction des bonnes pratiques et du respect des procédures par le conseil d'administration n'est pas vérifiée car le coefficient standardisé  $B\hat{\epsilon} < |0,50|$  pour l'ensemble des indicateurs de mesure de cette variable explicative.

### 3.2 Test de l'effet de : « Indépendance des administrateurs » sur « Efficacité du comité d'audit » (H2.1 ; H2.2)

#### 3.2.1 Test de l'effet de : « Indépendance des administrateurs via l'évaluation et la gestion des risques par les directions opérationnelles » sur « Efficacité du comité d'audit » (H2.1)

Le tableau suivant présente les coefficients statistiques qui sont entre autres, le coefficient  $B\hat{\epsilon}$ , celui du test t du Student et la significativité.

**Tableau N°3: Coefficients<sup>a</sup> non standardisés  $B\hat{\epsilon}$ , test t de Student et sa significativité lié à la variable explicative : Evaluation et la gestion des risques via l'élaboration des réponses aux risques par les directions opérationnelles**

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.
	A	Erreur standard	$B\hat{\epsilon}$		
1 (Constante)	-0,015	0,112		-0,130	0,897

Les risques et leurs incidences potentielles sont évalués	0,841	0,055	0,811	15,353	0,000
Le recensement des évènements potentiels susceptibles d'avoir un impact sur les objectifs de la société est réalisé de manière exhaustive et l'univers des risques est régulièrement mis à jour	0,163	0,054	0,160	3,027	0,003

a. Variable explicative : Les réponses aux risques sont élaborées

**Source : Données de l'enquête**

Les résultats du tableau N°3 montrent que le premier indicateur de mesure (item) dont le coefficient standardisé (Bêta = 0,811), constitue une force car (Bêta > | 0,50 | : l'effet positif et significatif avec p < 1%) tandis que le deuxième indicateur est une faiblesse (Bêta << | 0,29 | : l'effet positif très faible ; avec p < 1%). On peut donc conclure que l'hypothèse H2.1 selon laquelle « L'indépendance des administrateurs aurait un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via l'évaluation et la gestion des risques par les directions opérationnelles » est validée partiellement. Par conséquent, cette faiblesse liée à l'évaluation et la gestion des risques via l'élaboration des réponses aux risques par les directions opérationnelles explique la présence de fraude et d'anomalies contenues dans les rapports de contrôle interne. Les tâches relatives aux recensements des évènements potentiels, susceptibles d'avoir un impact sur les objectifs de la société et celles relatives à la mise à jour régulière de l'univers de risques ne sont pas régulièrement assumées ou accomplies par les directions opérationnelles dans les entreprises publiques béninoises.

### 3.2.2 Test de l'effet de : « Indépendance des administrateurs via la mise en œuvre des activités de contrôle par les directions opérationnelles » sur « Efficacité du comité d'audit » (H2.2)

Le tableau suivant présente les coefficients statistiques qui sont entre autres, le coefficient Bêta, celui du test t du Student et la significativité.

**Tableau N°4 : Coefficients<sup>a</sup> non standardisés Bêta, test t de Student et sa significativité liés à la variable explicative : Mise en œuvre des activités de contrôle via l'évaluation (auto-évaluation ou évaluation) des activités de contrôle**

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.
	A	Erreur standard	Bêta		
(Constante)	0,224	0,234		0,958	0,340
1 Les activités de contrôle sont mises en œuvre dans chaque processus de l'organisation	0,451	0,089	0,412	5,066	0,000
Les activités de contrôle sont supervisées par des fonctions de surveillance	0,365	0,086	0,369	4,224	0,000
L'évaluation des activités de contrôle fait l'objet d'une revue indépendante	0,130	0,082	0,137	1,582	0,117

a. Variable explicative : Les activités de contrôle font l'objet d'une évaluation (auto-évaluation ou évaluation)

**Source : Données de l'enquête**

Des résultats du tableau N°3, il apparaît que les coefficients standardisés liés aux deux premiers indicateurs de mesure (Bêta = 0,412 et Bêta = 0,369), sont compris entre la valeur absolue de

0,30 et celle de 0,49 ( $|0,30| < \beta < |0,49|$  ; avec  $p < 1\%$ ). Cela montre que l'intervention des administrateurs n'a aucun effet significatif sur la mise en œuvre des activités de contrôle par les directions opérationnelles. Ces résultats viennent appuyer le troisième indicateur de mesure dont le coefficient standardisé est très faible ( $\beta = 0,137$  ; avec  $p > 5\%$ ), montrant ainsi que la corrélation entre l'indépendance des comités d'audit à travers la publication des rapports de contrôle interne et l'évaluation de la comptabilité, du contrôle interne et des pratiques de reporting financier par les directions opérationnelles n'est pas significative. En conclusion : la publication des rapports de contrôle interne constitue une insuffisance et un facteur explicatif de l'inefficacité des comités d'audit. L'hypothèse H2.2 selon laquelle « L'indépendance des administrateurs aurait un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via la mise en œuvre des activités de contrôle par les directions opérationnelles » est donc rejetée.

### 3.3 Test de l'effet de : « Implication et la diligence des administrateurs » sur « Efficacité du comité d'audit » (H3)

Les résultats statistiques des indicateurs de mesure (items) liés à cette variable explicative de l'efficacité de la fonction d'audit interne sont présentés dans le tableau suivant.

**Tableau N°5: Coefficients<sup>a</sup> non standardisés Bêta, test t de Student et sa significativité liés à la variable explicative : Implication et la diligence des administrateurs via mise en place des dispositifs de suivi du contrôle interne et de la gestion des risques**

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.
	A	Erreur standard	Bêta		
1 (Constante)	-0,217	0,099		-2,183	0,031

Il existe un dispositif permettant de détecter en dernière ressort, toutes anomalies ou faiblesses dans l'une des composantes de contrôle ou dans le système de contrôle global	0,228	0,068	0,228	3,347	0,001
Il existe un dispositif permettant d'identifier les changements qui ont eu lieu ou qui devraient avoir lieu dans l'environnement, la conception ou le fonctionnement du système de contrôle interne	0,304	0,084	0,299	3,616	0,000
Il existe un dispositif permettant de recenser les améliorations possibles ou nécessaires pour augmenter ou protéger le degré d'efficacité du système	0,197	0,077	0,198	2,571	0,012
Il existe un dispositif permettant de favoriser le fonctionnement permanent des contrôles internes	0,277	0,066	0,281	4,223	0,000

**a. Variable explicative :** Implication et la diligence des administrateurs via mise en place des dispositifs de suivi du contrôle interne et de la gestion des risques

### Source : Données de l'enquête

Globalement, il apparaît dans le tableau N°5 que les coefficients standardisés liés aux indicateurs de mesure de la variable explicative sont très faibles ( $B\acute{e}ta < |0,29|$  pour la plupart des items). Cela montre que l'organisation fréquente et la tenue régulière des réunions par les administrateurs n'ont pas d'effet significatif sur l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne. Or le contrôle interne comporte un certain nombre de dispositifs dont le fonctionnement régulier peut attester l'implication des CA dans le suivi des travaux de contrôle interne. Par conséquent, l'hypothèse H3 selon laquelle « L'implication et la diligence des administrateurs auraient un effet significatif sur l'efficacité du comité d'audit via la mise en place des dispositifs de suivi du contrôle interne et de la gestion des risques » n'est donc pas vérifiée. Il n'existe aucune corrélation significative entre la fréquence et le taux d'assiduité aux réunions des CA et l'étendue du reporting sur le contrôle interne dans les entreprises publiques béninoises.

### Conclusion

L'objectif de notre étude est d'apporter une meilleure compréhension du lien entre les attributs statutaires (compétence, indépendance et implication/diligence) des membres du CA et l'étendue du rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques. La question est de savoir si les membres du CA sont convenablement préparés pour assumer leur fonction de suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Les résultats obtenus ont montré qu'aucun des attributs statutaires dans l'étude n'a permis d'améliorer le contrôle interne et la gestion des risques. Autrement dit, aucun des attributs n'a d'effet significatif sur l'efficacité des comités d'audit. Pour que les CA remplissent pleinement leurs, nos résultats plaident en faveur d'un CA respectant à la fois les règles de bonne conduite en matière d'expertise/compétence, d'indépendance et de diligence qui, faut-il le souligner sont des attributs qui doivent être recommandés par le code de gouvernance qui à notre connaissance n'existe pas au Bénin.

La portée managériale de cette recherche est intéressante puisque les résultats de l'étude menée révèlent des dysfonctionnements dont la prise en considération conduira aux parties prenantes du comité d'audit à réduire de façon substantielle les divers risques liés à elles-mêmes et à leurs responsabilités.

Notre recherche présente certaines limites. Premièrement, notre analyse est basée sur des échelles restreintes. Une amélioration des échelles est nécessaire pour obtenir des résultats empiriques satisfaisants. Deuxièmement, dans la mesure où il est difficile d'avoir une solution clé en main à la question de l'efficacité du comité d'audit, notamment le secteur public, car elle dépend de nombreux facteurs, d'autres variables pourraient être introduites dans l'étude en dehors de celles retenues dans notre modèle conceptuel. A cet effet, ce modèle est manifestement à enrichir par d'autres variables explicatives de l'efficacité du comité d'audit comme les autres outils du dispositif de contrôle interne notamment la fonction d'audit interne, la fonction de contrôle de gestion, l'audit légal, etc.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbott, L. J., & Parker, S. (2000). Auditor selection and audit committee characteristics. *Auditing: A journal of practice & theory*, 19(2), 47-66.

Abbott, L. J., Parker, S., & Peters, G. F. (2004). Audit Committee Characteristics and Restatements. *AUDITING: A Journal of Practice & Theory*, 23(1), 69-87.

Agrawal, A., & Chadha, S. (2005). Corporate governance and accounting scandals. *The Journal of Law and Economics*, 48(2), 371-406.

Akhtaruddin, M., & Haron, H. (2010). Board ownership, audit committees' effectiveness, and corporate voluntary disclosures. *Asian Review of Accounting*, 18(3), 245-259.

Alzeban, A., & Sawan, N. (2015). The impact of audit committee characteristics on the implementation of internal audit recommendations. *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, 24, 61-71.

Barua, A., Rama, D. V., & Sharma, V. (2010). Audit committee characteristics and investment in internal auditing. *Journal of Accounting and Public Policy*, 29(5), 503-513.

Beasley, M. S., & Salterio, S. E. (2001). The Relationship between Board Characteristics and Voluntary Improvements in Audit Committee Composition and Experience\*. *Contemporary Accounting Research*, 18(4), 539-570.

Bédard, J., Chtourou, S., & Courteau, L. (2004). The Effect of Audit Committee Expertise, Independence, and Activity on Aggressive Earnings Management. *Auditing-a Journal of Practice & Theory - AUDITING-J PRACT THEOR*, 23, 13-35.

Bédard, J., & Gendron, Y. (2010). Strengthening the Financial Reporting System : Can Audit Committees Deliver? *International Journal of Auditing*, 14(2), 174-210.

Bronson, S. N., Carcello, J. V., & Raghunandan, K. (2006). Firm characteristics and voluntary management reports on internal control. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 25(2), 25-39.

Cadbury, C. (1992). The financial aspects of Corporate Governance. *London: The Committee on the Financial Aspects of Corporate Governance and Gee and Co. Ltd.*

Cadbury Committee. (1992). *Report of the Committee on the financial aspects of corporate governance*. London : Professional Publishing.

Carcello, J. V., & Neal, T. L. (2003). Audit committee independence and disclosure : Choice for financially distressed firms. *Corporate Governance: An international Review*, 11(4), 289-299.

Causse, G., & Mandzila, E. E. W. (2009). L'audit de l'audit : Un état des lieux des pratiques françaises, africaines et canadiennes. *Hal-archives ouvertes*, 1-32.

Chaker, S., & Youssef, S. (2018). La relation entre l'audit interne et le comité d'audit. *Revue du Contrôle, de la Comptabilité et de l'Audit*, 6, 783-799.

Chan, K. C., & Li, J. (2008). Audit Committee and Firm Value : Evidence on Outside Top Executives as Expert-Independent Directors. *Corporate Governance: An International Review*, 16(1), 16-31.

DeZoort, F. T. (1998). An analysis of experience effects on audit committee members' oversight judgments. *Accounting, Organizations and Society*, 23(1), 1-21.

DeZoort, T., & Salterio, S. (2001). The Effects of Corporate Governance Experience and Financial Reporting and Audit Knowledge on Audit Committee Members' Judgments. *Auditing*, 20, 31-47.

DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160.

Fama, E. F., & Jensen, M. C. (1983). Separation of Ownership and Control. *The Journal of Law & Economics*, 26(2), 301-325.

Francoeur, C., Ben-Amar, W., Hafsi, T., & Labelle, R. (2013). What Makes Better Boards? : A Closer Look at Diversity and Ownership. *British Journal of Management*, 24, 85-101.

Goh, B. W. (2009). Audit committees, boards of directors, and remediation of material weaknesses in internal control. *Contemporary Accounting Research, Forthcoming*, 26(2), 549-579.

Hoitash, U., Hoitash, R., & Bedard, J. C. (2009). Corporate governance and internal control over financial reporting : A comparison of regulatory regimes. *The accounting review*, 84(3), 839-867.

IFA. (2010). *Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques*. 1-24.

Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm : Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.

Johnstone, K., Li, C., & Rupley, K. H. (2011). Changes in corporate governance associated with the revelation of internal control material weaknesses and their subsequent remediation. *Contemporary Accounting Research*, 28(1), 331-383.

Kaabi, I., & Rajhi, M. T. (2018). Effet des caractéristiques du comité d'audit sur la divulgation du capital intellectuel. *La Revue Gestion et Organisation*, 10(2), 137-153.

Kalbers, L. P., & Fogarty, T. J. (1993). Audit committee effectiveness: An empirical investigation of the contribution of power. *Auditing*, 12(1), 24-49.

Kalbers, L. P., & Fogarty, T. J. (1998). Organizational and economic explanations of audit committee oversight. *Journal of Managerial Issues*, 129-150.

Kelton, A. S., & Yang, Y. (2008). The impact of corporate governance on Internet financial reporting. *Journal of Accounting and Public Policy*, 27(1), 62-87.

Klein, A. (2002). Audit committee, board of director characteristics, and earnings management. *Journal of accounting and economics*, 33(3), 375-400.

Kouki, M., Elkhaldi, A., Hanen, A., & Souid, S. (2011). Does corporate governance constrain earnings management? Evidence from U.S. firms. *European Journal of Economics, Finance and Administrative Sciences*, 35, 58-71.

Krishnan, G. V., & Visvanathan, G. (2007). Reporting internal control deficiencies in the post-Sarbanes-Oxley era: The role of auditors and corporate governance. *International Journal of Auditing*, 11(2), 73-90.

Krishnan, J. (2005). Audit committee quality and internal control: An empirical analysis. *The accounting review*, 80(2), 649-675.

Li, J., Mangena, M., & Pike, R. (2012). The effect of audit committee characteristics on intellectual capital disclosure. *The British Accounting Review*, 44, 98-110.

Li, J., Pike, R., & Haniffa, R. (2008). Intellectual capital and corporate governance structure in UK firms. *Accounting and Business Research*, 38, 137-159.

Madi, H., Ishak, Z., & Manaf, N. (2014). The Impact of Audit Committee Characteristics on Corporate Voluntary Disclosure. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 164, 486-492.

Mangena, M., & Taurigana, V. (2007). Disclosure, corporate governance and foreign share ownership on the Zimbabwe stock exchange. *Journal of International Financial Management & Accounting*, 18(2), 53-85.

Mangena, Musa, & Pike, R. (2005). The effect of audit committee shareholding, financial expertise and size on interim financial disclosures. *Accounting and Business Research*, 35(4), 327-349.

Maraghni, I., & Nekhili, M. (2014). La diligence du comité d'audit dans les entreprises françaises: Question d'indépendance ou de compétence? *Comptabilite Controle Audit, Tome 20(2)*, 95-124.

Maraghni, I., Nekhili, M., & Chtioui, T. (2016). Caractéristiques du comité d'audit et étendue du reporting sur le contrôle interne: Cas des entreprises françaises. *Comptabilité et gouvernance*, 1-42.

Mcdaniel, L., Martin, R., & Maines, L. (2002). Evaluating Financial Reporting Quality: The Effects of Financial Expertise vs. Financial Literacy. *Accounting Review - ACCOUNT REV*, 77, 139-167.

- McMullen, D. A., & Raghunandan, K. (1996). Enhancing audit committee effectiveness. *Journal of Accountancy*, 182(2), 79-81.
- Menon, K., & Deahl Williams, J. (1994). The use of audit committees for monitoring. *Journal of Accounting and Public Policy*, 13(2), 121-139.
- Millstein, I. M. (1999). Introduction to the Report and Recommendations of the Blue Ribbon Committee on Improving the Effectiveness of Corporate Audit Committees. *The Business Lawyer*, 54(3), 1057-1066.
- Moussamir, A., & Aouina, M. (2020). La contribution du comité d'audit dans la qualité du processus d'audit financier : Une revue de littérature. *International Journal of Management Sciences*, 3(4), 711-728.
- Muttakin, M. B., Khan, A., & Belal, A. R. (2015). Intellectual capital disclosures and corporate governance : An empirical examination. *Advances in Accounting*, 31(2), 219-227.
- Oussii, A. A., & Boulila Taktak, N. (2015). *L'impact de l'interaction entre le comité d'audit et l'audit interne sur délai de signature du rapport d'audit en Tunisie*. 1-41.
- Oussii, A. A., & Taktak Boulila, N. (2017). L'impact des interactions formelles et informelles entre la fonction d'audit interne et le comité d'audit sur la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit interne. *Accountability, Responsabilités et Comptabilités*, cd-rom.
- Owusu-Ansah, S., & Ganguli, G. (2010). Voluntary reporting on internal control systems and governance characteristics : An analysis of large US companies. *Journal of Managerial Issues*, 383-408.
- Persons, O. S. (2009). Audit committee characteristics and earlier voluntary ethics disclosure among fraud and no-fraud firms. *International Journal of Disclosure and Governance*, 6(4), 284-297.
- Pincus, K., Rusbarsky, M., & Wong, J. (1989). Voluntary formation of corporate audit committees among NASDAQ firms. *Journal of Accounting and Public Policy*, 8(4), 239-265.
- Piot, C., & Kermiche, L. (2009). À quoi servent les comités d'audit ? : Un regard sur la recherche empirique. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 15(3), 9-54.

Raghunandan, K., Rama, D. V., & Read, W. J. (2001). Audit committee composition, “gray directors,” and interaction with internal auditing. *Accounting Horizons*, 15(2), 105-118.

Rajan, R. G., & Zingales, L. (1995). What do we know about capital structure ? Some evidence from international data. *The Journal of Finance*, 50(5), 1421-1460.

Sarens, G., & Abdolmohammadi, M. J. (2011). Monitoring effects of the internal audit function : Agency theory versus other explanatory variables. *International Journal of Auditing*, 15(1), 1-20.

Thiéry-Dubuisson, S. (2002). Exigences actionnariales et réseaux d’administrateurs : À quoi répond la mise en place des comités d’audit en France. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 8(1), 129-150.

Treadway Commission. (1987a). *Comment letters to the National Commission on Commission on Fraudulent Financial Reporting*,. 2, 1-538.

Treadway Commission. (1987b). *Report of the national commission on fraudulent financial reporting*. National Commission on Fraudulent Financial Reporting.

Verschoor, C. C. (1993). Benchmarking the audit committee. *Journal of Accountancy*, 176(3), 59-64.

Wolnizer, P. W. (1995). Are Audit Committees Red Herrings? *Abacus*, 31(1), 45-66.

Xie, B., Davidson III, W. N., & DaDalt, P. J. (2003). Earnings management and corporate governance : The role of the board and the audit committee. *Journal of corporate finance*, 9(3), 295-316.

Xie, B., Davidson, W. N., & DaDalt, P. J. (2003). Earnings management and corporate governance : The role of the board and the audit committee. *Journal of Corporate Finance*, 9(3), 295-316.

Yang, J. S., & Krishnan, J. (2005). Audit committee and quarterly earnings management. *International Journal of Auditing*, 9(3), 201-219.

Zhang, Y., Zhou, J., & Zhou, N. (2007). Audit committee quality, auditor independence, and internal control weaknesses. *Journal of Accounting and Public Policy*, 26(3), 300-327.